

LA CUEVA DE LOS FLAMENCOS Association Flamenco Pasión

RÈGLEMENT 2017 / 2018

ANNEXE 2

REGLEMENT DES STAGES

Article 1 :

PROCÉDER À UNE INSCRIPTION À UN STAGE VAUT ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Attention, pour une inscription en formation continue, reportez-vous à l'annexe 1 « Règlement des formations continues. »

Article 2 : Inscriptions et paiement / stages

- Nous contacter par mail ou par téléphone pour notifier votre présence à l'atelier et que nous vous confirmons sa disponibilité.

- **Votre inscription ne sera validée qu'à réception de votre règlement** (chèque libellé à l'ordre de Flamenco Pasion). Celui ci devra nous être parvenu **au plus tard 10 jours** après votre pré-réservation.

Dans le cas contraire, votre pré-réservation sera automatiquement annulée.

Article 3 : Sauf mention contraire (un tarif adhérent et un tarif non adhérent vous sont alors proposés), vous devez être adhérent de notre association pour pouvoir participer à nos activités. Si vous ne l'êtes pas au moment de votre inscription à un stage ou un atelier, joignez un chèque de 15€ à votre règlement (libellé à l'ordre de Flamenco Pasion), correspondant à votre adhésion annuelle. Le règlement du stage et le règlement de l'adhésion doivent être sur 2 chèques séparés.

Article 4 : Absences et remboursements

- En cas d'annulation de l'atelier de la part de l'association, le stagiaire en sera avisé au plus tôt et votre chèque vous sera retourné. L'association ne couvrira pas vos frais de déplacement si l'urgence de l'annulation n'avait pas permis de vous éviter un trajet pour vous rendre à votre stage.

- En cas d'annulation de la part du stagiaire, aucun remboursement ne sera effectué, sauf en cas d'incapacité physique attestée par un certificat médical daté au plus tôt de 2 jours avant la date du début du stage.

Article 5 : Matériel

- Les adhérents devront vérifier systématiquement l'état des clous de leurs chaussures avant de monter sur les tapis de danse.

Article 6 : Responsabilités diverses

- La Direction et les professeurs ne sont pas responsables des mineurs en dehors des heures de stages.

- Flamenco Pasion - La Cueva de los Flamencos décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans ses locaux.

- Il est recommandé d'avoir souscrit une assurance personnelle.

Article 7 : Matériel pédagogique et Droit à l'image

- Il est formellement interdit de filmer le contenu des stages, sauf accord du professeur.

- Flamenco Pasion - La Cueva de los Flamencos se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication sur tout support que ce soit.